

MAIRIE DE METZ

CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE METZ

REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 26 avril 2018

DCM N° 18-04-26-16

Objet : Désaffectation, déclassement et cession d'une emprise communale située rue de Vallières.

Rapporteur: M. KRAUSENER

Monsieur Walter SCHMITT souhaite acquérir une emprise foncière d'environ 300 m², appartenant à la Ville de METZ, dont il est actuellement locataire. Celle-ci est située à l'arrière de sa propriété 114 bis, rue de Vallières à METZ.

L'emprise convoitée est située à l'intérieur du périmètre de la parcelle cadastrée section VM n° 36 d'une superficie de 20 186 m² ainsi que de la parcelle VM n° 47 d'une superficie de 547 m² affectée à l'usage direct du public et relevant du domaine public communal, lequel est inaliénable. Il est donc nécessaire de procéder à son déclassement du domaine public et à son classement dans le domaine privé de la commune préalablement à sa cession. Bien qu'incluse dans les parcelles VM n° 36 et 47, l'emprise concernée est clôturée et aménagée à des fins personnelles dans le cadre de la mise à disposition consentie par la Ville.

Il est donc proposé de déclasser cette emprise d'environ 300 m² et de la céder à Mr SCHMITT moyennant le prix de 2,30 € le m², conformément à l'évaluation du Service France Domaine, soit un montant d'environ 690 €.

En conséquence, la délibération suivante est soumise à l'approbation du Conseil Municipal.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Les Commissions compétentes entendues,

VU l'article L 2141-1 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques,

VU l'évaluation du Service France Domaine,

VU l'accord de Monsieur Walter SCHMITT,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

DECIDE :

- **DE CONSTATER** la désaffectation et de **PRONONCER** le déclassement d'une emprise foncière d'environ 300 m² à distraire des parcelles communales cadastrées sous :

BAN DE VALLIERES :

Section VM n° 36 – rue de Vallières – 20186 m²,

Section VM n° 47 – rue de Vallières – 547 m²,

relevant du domaine public de la Ville de Metz ;

- **DE CEDER**, en l'état, l'emprise communale précitée d'environ 300 m² à Monsieur Walter SCHMITT, domicilié 114 Bis rue de Vallières 57070 METZ ;
- **DE REALISER** cette opération foncière au prix approximatif de 690 €, conformément à l'évaluation du service France Domaine, le prix exact, déterminé après arpentage de la parcelle, étant payable au comptant à la signature de l'acte de vente ;
- **DE PRENDRE EN CHARGE** les frais d'arpentage et de laisser à la charge de l'acquéreur tous les frais d'acte, droits et honoraires de notaire ;
- **D'ENCAISSER** la recette sur le budget de l'exercice concerné ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire, ou son représentant, à régler les détails de la vente, à effectuer les opérations comptables et à signer tous documents y afférents.

Vu et présenté pour enrôlement,

Signé :

Le Maire de Metz,

Conseiller Départemental de la Moselle

Dominique GROS

Service à l'origine de la DCM : Cellule Action foncière
Commissions : Commission Attractivité, Aménagement et Urbanisme
Référence nomenclature «ACTES» : 3.2 Aliénations

Séance ouverte à 15h00 sous la Présidence de M. Dominique GROS Maire de Metz ,
Nombre de membres élus au Conseil Municipal : 55 dont 55 sont encore en fonction à la date de la délibération.

Membres assistant à la séance : 37 Absents : 18 Dont excusés : 14

Décision : ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ